



RRC Boitsfort – Charte sportive

1 – INTRODUCTION

Chaque jour les parents s'occupent du développement et de l'éducation de leurs enfants. Le sport contribue aussi à un développement équilibré. Le Comité du RRC Boitsfort et la direction sportive se donnent pour mission de contribuer à l'éducation des jeunes du tissu social de Boitsfort et ses environs. De façon amicale, nous offrons la discipline nécessaire, les chances de développement optimales dans un entourage sportif, au sein de la structure du RRC Boitsfort

Le RRC Boitsfort souhaite que les enfants se retrouvent dans un endroit agréable pour leur loisir sportif. Jouer au football avec des enfants du même âge, avec l'assistance d'entraîneurs compétents et enthousiastes afin que leurs aptitudes sociales et leurs talents sportifs se développent de façon optimale.

2 - NOS OBJECTIFS

Le RRC Boitsfort est ambitieux. Notre jeunesse joue un rôle indispensable. Nous voulons éduquer notre jeunesse sur le plan sportif d'une façon solide. Un bon contact avec les parents est indispensable, surtout parce qu'ils doivent stimuler et encourager leurs enfants.

Le rôle du RRC Boitsfort est d'enseigner les techniques et les tactiques du football et d'améliorer le physique de ses jeunes sportifs, ceci avec la discipline nécessaire.

Le football est un sport d'équipe, le Comité attache énormément d'importance à l'ambiance collective et sportive de chaque équipe. Le joueur est l'élément central, il doit obtenir le soutien nécessaire et nous faire confiance.

Il ne peut y avoir la pression sur les résultats, surtout dans les catégories U6 à U13 et U16 filles et dans la mesure du possible, tout joueur participant aux entraînements sera repris régulièrement pour les rencontres et devra au minimum jouer la moitié du temps de jeu. Aussi nous souhaitons apprendre à nos joueurs un certain nombre de règles de vie, aussi bien lors des entraînements, qu'aux matches à domicile et lors des matches en déplacement.

3 - LA COTISATION

Tout joueur non en ordre de cotisation, ne pourra être sélectionné pour un match de championnat. Des consignes strictes seront données aux entraîneurs.
Un package sportif est compris dans la cotisation.

Les parents doivent se renseigner auprès d'organisme tels que mutuelles, CPAS... dont certains remboursent partiellement les frais d'inscription à leur sport.

4 - LES PROBLEMES

Les dirigeants, entraîneurs du RRC Boitsfort ont devoir de répondre, autant que possible aux questions des joueurs et parents durant la saison.

Nous vous demandons de prendre contact, en premier lieu, avec la personne qui est la plus souvent concernée (entraîneur, le délégué d'équipe ou le coordinateur de la catégorie).

Faire ceci en toute confiance. Si une solution ne peut être trouvée, la question sera soumise et tranchée par la direction sportive, en concertation avec le joueur ou le parent en question.

5 - LES REGLES DE COMPORTEMENT

Pour permettre à plus de 600 affiliés de vivre en parfaite harmonie, une bonne organisation et des dispositions solides doivent être mises en place.

Dans le football moderne, les aptitudes techniques, tactiques, physiques sont primordiales. Toutefois, d'autres facteurs sont très importants, à savoir la mentalité et les aspects moraux. Nous souhaitons ainsi mettre le niveau très haut.

Nous attendons donc de chaque joueur un comportement impeccable et sportif, sur le terrain ainsi que sur le bord de celui-ci, et ce afin de représenter dignement notre club de football. Ces règles sont de strictes observances en nos installations ainsi qu'à l'extérieur.

6 – ATTITUDE ET COMPORTEMENT

- Attitude amicale et sportive ;
- Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Eviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- En fin de match ,chaque joueur serre la main de l'arbitre, des joueurs, entraîneurs et délégués adverses, même en cas de défaite
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".
- La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.
- Un langage adéquat ;
- Respecter les partenaires, les encourager,... ;
- Ecouter l'entraîneur et respecter ses consignes ;
- Accepter tous les joueurs du groupe –un comportement vindicatif sera sanctionné ;
- Les problèmes éventuels seront toujours débattus avec l'entraîneur, le délégué ou la direction sportive du club.
- Le rôle des parents est d'encourager toujours et partout leur enfant sans vouloir le mettre en évidence et d'accepter tous les enfants du groupe même parfois au détriment du leur.

8 – PARENTS

Dans le cadre des objectifs de formation de nos jeunes, il est instamment demandé aux parents :

- de se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club, ce qui contribue de manière importante à la bonne image du club
- d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible, lors des entraînements et des matchs auxquels il participe, de collaborer autant que possible avec l'entraîneur et le délégué de leur enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe.
- de s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par l'entraîneur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match, poste occupé...);
- de notifier au plus tôt au secrétariat tout changement de domicile ainsi que de numéro de téléphone .

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur ;
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match ou un entraînement;

9 - L'ÉQUIPEMENT ET AUTRES

- pour les rencontres, il est demandé de porter les équipements du club ;
- prévoir les vêtements adéquats pour les différentes conditions climatiques
- un sac de sport soigné, vêtements lavés et jambières propres ;
- chaussures propres et adaptées au terrain .
- le nécessaire pour prendre une douche ;
- la carte d'identité (sans celle-ci, le joueur ne pourra être aligné) et ce pour toutes les catégories;
- respecter les vêtements et équipements d'autrui ;
- laisser les bijoux et autres objets précieux autant que possible chez soi, le club ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de perte;
- marquer ses vêtements et équipements afin d'éviter les pertes;

10 - LES VESTIAIRES ET LE MATÉRIEL

- veiller à l'état de propreté des vestiaires (bouteilles vides, déchets,.... dans les poubelles) ;
- interdiction formelle d'entrer dans la douche et la buvette avec les chaussures de football ;
- des joueurs seront désignés pour remettre le matériel en place ainsi que pour la remise en ordre des vestiaires, un contrôle sera effectué par le délégué ou l'entraîneur ;
- les buts amovibles seront placés à l'extérieur du terrain, face avant contre les barrières pour éviter le basculement et la chute, et ce après les entraînements ainsi qu'après les rencontres;
- il est interdit de fumer dans les vestiaires, dans le club-house ou sur le terrain ;
- les déprédations occasionnées aux installations seront dédommagées par les responsables ;
- Le joueur ramassera après chaque entraînement ou match le matériel mis à sa disposition et le rendra à l'entraîneur. Egalement, il récupérera les bouteilles abandonnées sur et autour du terrain.

11 - RENCONTRES ET ENTRAÎNEMENTS

- le joueur est prié d'avertir l'entraîneur ou le délégué en cas d'absence ;
- le joueur sera présent au stade au moins 15 minutes avant le début de l'entraînement ;
- pour les rencontres à domicile ou en déplacement, les joueurs devront être présents au stade du RRC Boitsfort à l'heure indiquée sur la convocation ;
- après les entraînements et les rencontres, les joueurs auront le temps de prendre une douche ;
- lors des rencontres les joueurs pénétrer et sortir du terrain en groupe, ceci afin de laisser une bonne image de notre club.
- lors des entraînements les joueurs doivent sortir du terrain en groupe.

Lors des matches à l'extérieur les parents sont tenus d'accompagner leur enfant. Le club n'assurant pas le transport, il est indispensable que les parents s'organisent pour disposer d'un nombre suffisant de véhicules. Lors des matches à l'extérieur il est demandé au parents « déposant » leur enfant et quittant immédiatement le lieu de rendez vous, de rester présent jusqu'au départ de l'équipe. En cas d'insuffisance de place dans les véhicules, les enfants ne pouvant être transportés devront être repris immédiatement par les parents qui restent responsables de ceux-ci. Il en va de même pour les enfants venant seul sur le lieu de rendez-vous et qui ne peuvent être transportés.

!!! en cas de transport en voiture, les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers ; ils se conduisent en bon père de famille et assurent le retour au stade du RRC Boitsfort en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
La prise en charge d'un joueur par un autre parent ne peut se faire que moyennant une décharge parentale écrite remise préalablement à l'entraîneur.

12 - ETUDES ET FOOTBALL

- **les études ont toujours la priorité sur le foot**
- pendant les examens, le club adaptera la périodicité des entraînements .
- le succès à l'école va de pair avec le succès au football .

13 - LES ACCIDENTS ET BLESSURES

Lorsqu'un joueur est blessé au cours d'un entraînement ou d'une rencontre, la procédure reprise ci-après est de stricte observance.

Pour que les frais puissent être remboursés, le formulaire standard de l'U.R.B.S.F.A. (Déclaration d'accident) peut être obtenu chez le délégué de l'équipe ou chez le secrétaire du club.

Déclaration d'accident :

- une partie (au recto) doit être complétée par le joueur ou les parents, faire attention de ne pas oublier la vignette de la mutuelle, celle-ci doit impérativement être au nom du joueur. Les circonstances de l'accident devront être claire et précise.
- seuls les numéros d'affiliation et de matricule du club seront ajoutés par le responsable du RRC Boitsfort;
- le verso devra être complété par le médecin traitant;
- le formulaire complété sera remis au secrétaire du club au plus tard 8 jours après la date indiquée par le médecin traitant; Celui-ci le signera et le transmettra à l'U.R.B.S.F.A. ;
- Attention si des séances de spécialistes (par exemple kiné) sont nécessaires, l'URBSFA doit donner son accord pour tout remboursement ultérieur.

Attestation de guérison:

- Cette attestation doit être remise par le joueur dans les meilleurs délais car l'accident ou les blessures sont enregistrées à l'U.R.B.S.F.A. ;
- Après guérison complète, à déclarer par le médecin traitant, tous les frais relatifs aux soins (hôpital, kiné, médicaments, ...), non remboursés par la mutuelle, devront être transmis au secrétaire du RRC Boitsfort qui se chargera d'envoyer les documents à l'U.R.B.S.F.A.

Frais :

- les frais médicaux sont remboursés au patient après acceptation du fond de solidarité de l'U.R.B.S.F.A. ;
- le non respect des délais de déclaration conduira sans aucun doute au refus d'intervention. Il faut savoir que le fond de solidarité retient toujours, à chaque accident de football, un certain montant pour les frais administratifs ;
- veiller à ce que tous les documents transmis soient clairs. Pour information, par exemple les tickets de caisse ne sont pas acceptés, il faut un formulaire ad hoc.

Le joueur ne peut pas participer à aucune rencontre avant que l'attestation de guérison n'ait été envoyée à l'Union Belge de football.

Les frais après la date de guérison ne seront pas remboursés. Le RRC Boitsfort ne peut être tenu responsable des coûts dus à de fausses déclarations.

Important :

Le non-respect des règles du club peut entraîner dans un premier temps la suspension temporaire d'activité dans le club, la suspension de sélection pour un ou plusieurs matches et jusque si nécessaire, l'exclusion du club.

Le comité du RRC Boitsfort

